

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOUVEAU OUVERTE AU PUBLIC EN RESPECT DES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ à la population que la tenue des séances du conseil municipal sera de nouveau ouverte au public en respect des mesures de distanciation sociale et de désinfection des mains, et ce **dès la séance du 5 juillet 2021**. Le nombre de places sera limité afin de respecter la distanciation sociale de 2 mètres; du désinfectant pour les mains sera aussi disponible à l'entrée de la salle.

Conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, il est toujours possible pour les citoyens de transmettre par écrit leurs questions au conseil municipal à l'adresse courriel suivante : info@stececiledewhitton.qc.ca ou par télécopieur au numéro 819-583-0518. Celles-ci seront traitées à la période de questions de la séance du conseil.

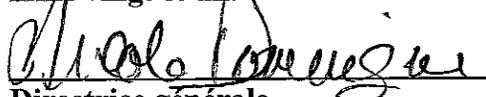
DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce trentième jour du mois de juin deux mille vingt et un.


Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/secrétaire-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9 h et 16 h, le trentième jour du mois de juin 2021, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal et babillard municipal (village).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce trentième jour du mois de juin deux mille vingt et un.


Directrice générale
Secrétaire-trésorière